OMPI
ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

C. PCT 1677

Le Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) présente ses compliments et a l'honneur de se référer à la note datée du 9 décembre 2024 invitant les représentants des membres et des observateurs du *Groupe de travail du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)* à sa dix-huitième session, qui se tiendra à Genève du 18 au 20 février 2025.

Le Bureau international de l'OMPI a le plaisir d'annoncer que l'OMPI prendra à sa charge les frais de voyage en avion en classe économique et de séjour d'un délégué ou représentant désigné pour participer à cette réunion. Des précisions sur le voyage et les autres
./. dispositions prises sont données dans l'annexe de la présente note.

Le Bureau international vous saurait gré de lui communiquer par courrier électronique les nom et qualité du participant désigné, à l'adresse pct.wg@wipo.int, au moyen du formulaire
./. de participation ci-joint, d'ici le 24 janvier 2025.

Le 14 janvier 2025

Pièces jointes : Annexe
Formulaire de participation

34, chemin des Colombettes
CH-1211 Genève 20, Suisse
T +41 22 338 91 11 F +41 22 733 54 28
www.wipo.int

Annexe

Organisation du voyage et autres préparatifs pour le

Groupe de travail du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

Dix-huitième session
18 – 20 février 2025

L'OMPI fournira à la personne désignée un billet d'avion, en classe économique, pour un trajet aller et retour entre son adresse professionnelle et Genève. Après réception du formulaire de participation dûment rempli, la personne désignée sera personnellement informée de la procédure à suivre à cet égard. L'OMPI ne remboursera pas les frais engagés pour l'achat d'un billet par la personne désignée sans autorisation préalable de l'OMPI.

L'OMPI versera en outre à la personne désignée une indemnité journalière de subsistance (destinée à couvrir les frais relatifs à la chambre d'hôtel, aux repas et aux frais divers) pour la durée de la réunion à Genève au taux en vigueur dans le système des Nations Unies. Le taux en vigueur à Genève est actuellement de 381 francs suisses par nuit (sous réserve de changement). En outre, une somme forfaitaire de 224 francs suisses destinée à couvrir les frais de taxi, de porteur et autres faux frais au départ et à l'arrivée sera versée.

Pendant toute la durée de la mission, une assurance médicale souscrite par l'OMPI prendra en charge les accidents et les soins médicaux urgents faisant suite à une maladie.

[Fin de l'annexe]

F

OMPI
ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

Groupe de travail du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

Dix-huitième session
Genève, 18 – 20 février 2025

Formulaire de participation

(Demande de prise en charge des frais de voyage)
(en majuscules)

Pays/Organisation:..... ……

Nom: Mme / M.

Prénom(s): ……..

Titre officiel actuel: ……..

Lieu de départ: ……..

Adresse officielle complète:..... ……..

Numéros de téléphone: Officiel: ……

Privé: ……..

Courrier électronique: ……..

Je confirme que mon organisation ne couvrira pas les frais de voyage relatifs à ma participation à la réunion mentionnée ci-dessus.

Date: Signature: ……..

NOTE:

(i) À la réception de ce formulaire, le processus administratif de l'OMPI pour les préparatifs de voyage du participant sera lancé, comprenant un billet d'avion en classe économique et une indemnité journalière de subsistance.

(ii) L'indemnité journalière de subsistance pour la durée de la réunion sera versée à Genève selon le taux en vigueur des Nations Unies.

(iil) Une copie du passeport du participant est nécessaire pour les préparatifs de voyage.

IMPORTANT : Veuillez remplir ce formulaire et le retourner accompagné d'une copie de votre passeport, d'ici au 24 janvier 2025, à l'adresse suivante : pct.wg@wipo.int).